

Comité scientifique des IREM

Séance du 20 mars 2009

Avis sur la formation et le recrutement des enseignants

Le comité scientifique des IREM (Instituts de Recherche sur l'Enseignement des Mathématiques) rappelle que, dès sa réunion du 12 septembre 2008, il avait, sur la base de la compétence propre des IREM en matière de formation initiale et continue des enseignants, exprimé ses inquiétudes face aux projets de réforme de la formation et du recrutement présentés par les ministères de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Six mois plus tard, réuni le 20 mars 2009, considérant que la mise en place de ces réformes est impossible tant pour la rentrée 2009 dans les universités ("mastérisation") que pour la session de concours de recrutement 2010, il demande le maintien à l'identique de l'ensemble des concours de la session 2010 :

- a. mêmes conditions de diplômes universitaires (licence et non master),
- b. structures de concours inchangées,
- c. maintien de l'année de formation professionnelle (PE2, PLC2, PLP2), en tant que fonctionnaires stagiaires en 2010-2011, pour les lauréats des concours 2010.

En ce qui concerne la réforme pour les années ultérieures, le comité scientifique des IREM insiste sur les deux points suivants :

1. maintien d'une année de formation professionnelle rémunérée,
2. mise en place d'une commission nationale regroupant l'ensemble des acteurs, qui devra proposer les nouvelles modalités de formation et recrutement des enseignants.

Avis pris à l'unanimité des membres du comité scientifique présents.